



11 février 2021

(21-1128)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 1992 SUR LE DROIT D'AUTEUR
(PROGRAMMES D'ORDINATEUR), S.I. 1992/3233

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 1992 sur le droit d'auteur (programmes d'ordinateur), S.I. 1992/3233
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_0850_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/C/2
Brève description du texte juridique notifié Ce règlement met en œuvre les dispositions de la Directive du Conseil n° 91/250/CEE concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur (Journal officiel n° L 122 du 17 mai 1991, page 42) (la "Directive").	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 1993 https://www.legislation.gov.uk/uksi/1992/3233/regulation/1/made
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	1 ^{er} février 2021
Autres renseignements	https://www.legislation.gov.uk/ukxi/1992/3233/introduction/made
Organisme ou autorité responsable	UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.